



Programme de formation

Accidents et maladies professionnelles des agents contractuels – Niveau intermédiaire

23/04/2026

Prix INTER : à partir de 500,00 € net de TVA

Durée : 1 jour soit 7 heures

Public : gestionnaire RH, responsable RH

Prérequis : Aucun

Objectifs :

Présenter et expliciter les modalités de reconnaissance des accidents de travail et de maladies professionnelles ;
Savoir mettre en application des règles de réparation de l'accident de travail et la maladie professionnelle.

Programme :

1- Les accidents de travail

L'accident du travail de l'article L411-1 du code de la santé publique ;
Le congé pour accident de travail ou maladie professionnelle ;
Définitions et concepts relatifs aux accidents du travail ;
La procédure ;
Les démarches du salarié ;
Les démarches de l'employeur ;
La recevabilité de la DAT et du CMI ;
L'enquête de la CPAM ;
Les sanctions en cas de non-déclaration ;
La prescription en AT ;
Le point de départ des délais d'instruction ;
La présomption d'imputabilité de l'accident de travail en télétravail.

2- Les maladies professionnelles

La reconnaissance d'une maladie professionnelle ;
La jurisprudence récente.

3- La réparation des accidents de travail et maladies professionnelles

La principale démarche : la déclaration ;
Les démarches de la caisse d'assurance maladie ;
Le questionnaire ;
Le certificat de guérison ou de consolidation.

Formateur référent :

Programme de formation

M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), intervenant en prévention des risques professionnels agréé

Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes et auto-positionnement ;

Activités brise-glace ;

Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;

Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactif.

Moyens et supports pédagogiques :

Présentations en vidéoprojection

Quiz interactifs / questionnaires

Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :

20 jours avant la formation, un questionnaire de recueil des besoins et un auto-positionnement est envoyé par courriel aux participants.

La préinscription est confirmée soit après avis du responsable de formation pour un salarié, un agent public ou un bénévole soit après concertation de l'intéressé-e.

Aucune inscription ne sera validée sans une convention de formation signée.

L'évaluation par le formateur se fait tout au long de la formation.

A la fin de la formation, un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation ainsi qu'un auto-positionnement de fin de formation est envoyé par courriel aux participants.

90 jours après la formation, un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé par courriel aux participants.

Informations sur l'accessibilité :

Tout participant en situation de handicap ou nécessitant une adaptation particulière, éprouvant des difficultés particulières ou ayant des contraintes spécifiques est invité à [prendre contact avec notre référent handicap](#).

Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel NVDA/Jaws, langue des signes française etc.).